

# DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**Séance ordinaire du jeudi 10 mars 2022**

**Nombre de membres en exercice 34**

**Nombre de membres présents 27**

**Nombre de suffrages exprimés 32**

**Abstention(s)**

<b>VOTES</b>
<b>Pour : 32</b>
<b>Contre :</b>

Date de convocation : vendredi 4 mars 2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Eric MOULIER  
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021  
 dressé par Marc MAISONNEUVE, Président après s'être fait présenter le budget primitif,  
 le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		356 600.77		210 032.68		566 633.45
Opérations exercice	56 673.55	115 167.20	803 653.10	811 076.21	860 326.65	926 243.41
<b>Total</b>	56 673.55	471 767.97	803 653.10	1 021 108.89	860 326.65	1 492 876.86
Résultat de clôture		415 094.42		217 455.79		632 550.21
Restes à réaliser	185 690.11				185 690.11	
<b>Total cumulé</b>	185 690.11	415 094.42		217 455.79	185 690.11	632 550.21
<b>Résultat définitif</b>		229 404.31		217 455.79		446 860.10

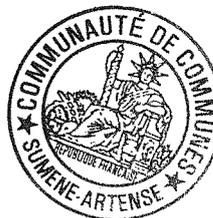
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRIANT STEPHANE, VERGNE ALAIN, MAZEIRAT MARYSE, BORNET PATRICK, CHEVALEYRE DANIEL, MONCOURIER MARTINE, LACOUR BERNARD, DELCHET PHILIPPE, LORENZO PASCAL, VIALLEIX PHILIPPE, GOUVEIA GUSTAVE, HOJAK JEAN MICHEL, MORANGE CHRISTOPHE, MOULIER ERIC, BARRIER CATHERINE, BROQUIN FRANCK, COUDERT ALAIN, GILLES FRANCOISE, NOEL JOELLE, MEUNIER FABRICE, MOREAU ARNAUD, MAISONNEUVE CATHERINE, JUILLARD CLOTILDE, BERGEAUD RENE, BOSSARD CELINE, BOUVELOT BERNARD, FLEURET-BRANDAO MARIE ANGE



RF PREFECTURE D AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2022 015-241501055-20220325-AB_CA2020M_05-BF

**DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Nombre de membres en exercice 34  
 Nombre de membres présents 28  
 Nombre de suffrages exprimés 33  
 Abstention

VOTES
Pour : 33
Contre :

Date de convocation : vendredi 4 mars 2022

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Communautaire ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Marc MAISONNEUVE .

Présents :

BRIANT STEPHANE, VERGNE ALAIN, MAZEIRAT MARYSE, BORNET PATRICK, CHEVALEYRE DANIEL, MONCOURIER MARTINE, LACOUR BERNARD, DELCHET PHILIPPE, LORENZO PASCAL, VIALLEIX PHILIPPE, GOUVEIA GUSTAVE, HOJAK JEAN MICHEL, MORANGE CHRISTOPHE, MOULIER ERIC, BARRIER CATHERINE, BROQUIN FRANCK, COUDERT ALAIN, GILLES FRANCOISE, NOEL JOELLE, MEUNIER FABRICE, MOREAU ARNAUD, MAISONNEUVE CATHERINE, JUILLARD CLOTILDE, BERGEAUD RENE, BOSSARD CELINE, BOUVELOT BERNARD, FLEURET-

Secrétaire(s) de séance : Martine MONCOURIER

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 217 455.79**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	210 032.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>7 423.11</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>217 455.79</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>217 455.79</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	217 455.79
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Marc MAISONNEUVE

à CHAMPS le 10/03/2022

Le Président

Délibéré par Le Conseil Communautaire

à CHAMPS le 10/03/2022

Les membres



RF PREFECTURE D AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2022 015-241501055-20220325-AB_CA2020M1055-4.41